

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1529

18 juin 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Bajacghi (SPF) S.A. | 73358 | Erdmann S.A. | 73377 |
| Barsac Invest S.A. | 73359 | Ereme S.A. | 73378 |
| Barwa Gazprombank Russia REF Holding S.à r.l. | 73356 | Eureka-Its S.A. | 73349 |
| Batipart Immo Internationale S.à r.l. | 73359 | European Portfolio S.A. | 73378 |
| Belilux Partners | 73361 | European Property Fund (TCM) S.à r.l. | 73378 |
| BILFINGER FRB Solutions S.à r.l. | 73362 | European Real Estate Financing Company S.A. | 73378 |
| BIP Participation Partners, S.à r.l. | 73364 | Eurotank S.à r.l. | 73349 |
| Bluedomotics S.A. | 73365 | Ewolux S.à r.l. | 73379 |
| BMI S.A., SPF | 73367 | FATHI Enterprise S.à r.l. | 73346 |
| Bonativo Global S.à r.l. | 73353 | FCA Sport S.A. | 73350 |
| Boremo Finance S.A. | 73353 | Ferdivest S.à r.l. | 73349 |
| Broad Street Loan Partners 2013 Beta S.à r.l. | 73357 | Fidugia S.A. | 73346 |
| Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l. | 73357 | Finetupar International S.A. | 73350 |
| Casa4Funds S.A. | 73367 | Flexifund | 73351 |
| Cash On Time S.à r.l. | 73368 | Fourteen Sundew S.à r.l. | 73350 |
| Caulus Luxembourg S.à r.l. | 73368 | Garmond S.A. | 73351 |
| Cavour Holding S.A. | 73368 | Genefin S.A. | 73352 |
| CEREP Italy S.à r.l. | 73390 | Gerlux Group S.A. | 73352 |
| Cifi Football S.A. | 73392 | Gilbert Vaping S.A. | 73365 |
| Clarion Energy S.à r.l. | 73373 | G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles | 73351 |
| Clarion Energy S.à r.l. | 73373 | GL Europe Sheffield 2 S.à r.l. | 73352 |
| Cocteau S.A. | 73347 | Global Part S.A. | 73353 |
| ColHT S.à r.l. | 73373 | Grethen S.à r.l. | 73346 |
| Compo AcquiCo S.à r.l. | 73374 | Groovy Consulting S.à r.l. | 73347 |
| Contractors Reinsurance S.A. | 73392 | Halfway House Property Holdings | 73347 |
| D Consult S.à r.l. | 73347 | Heavyland S. à r.l. | 73348 |
| Deutsche Grundbesitz und Immobilien GmbH | 73347 | Intrasteel S.A. | 73347 |
| ECP Africa FII S.à r.l. | 73346 | MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l. | 73348 |
| Elm Holding S.à r.l. | 73346 | MG Hotels S.A. | 73348 |
| Elm Luxembourg Holding S.à r.l. | 73346 | Picanha Grill S.à r.l. | 73348 |
| EMMC I S.à r.l. | 73380 | Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A. | 73348 |
| Eosint S.A. | 73349 | Victory Systems S.A. | 73392 |

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 912.700,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059733/9.

(150068921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Elm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.913.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059737/9.

(150068952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Elm Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.908.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059738/9.

(150068951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Fidugia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 32, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 135.257.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059767/9.

(150068402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

FATHI Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 180.313.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059765/9.

(150068588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Grethen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 46.553.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059795/9.

(150068396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Groovy Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 157.646.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059797/9.

(150068614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Halfway House Property Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 177.578.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059801/9.

(150068734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Intrasteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059844/9.

(150068360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Cocteau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.275.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059671/9.

(150068875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

D Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.721.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059679/9.

(150068905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Deutsche Grundbesitz und Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059686/9.

(150068957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 182.064.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 23 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059194/11.

(150067475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

MG Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 32, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 135.123.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015059196/11.

(150067797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Picanha Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch/Alzette, 24, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.558.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 11 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059287/11.

(150067712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

S.E.F.I.T. S.A., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.995.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060056/10.

(150068372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Heavyland S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 151.137.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059802/10.

(150068227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Eosint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061164/9.

(150070132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Eureka-Its S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 114.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061166/10.

(150070452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Eurotank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.692.

Adressänderung der Geschäftsführer

Name: KRÜTZFELDT

Vorname(n): Joachim

Privatadresse: 9, rue des Foyers - L-1537 Luxembourg

Name: KRÜTZFELDT geboren BURMESTER

Vorname(n): Hanna Gertrud Emmi

Privatadresse: 9, rue des Foyers - L-1537 Luxembourg

Luxembourg, den 02. April 2015.

KRÜTZFELDT Joachim /
KRÜTZFELDT geboren BURMESTER Hanna Gertrud Emmi.

Référence de publication: 2015061174/16.

(150070059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Ferdinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.507.

Veillez prendre note de la démission des gérants suivants avec effet immédiate:

1. Monsieur Fabrice Michel Gilles MAS, gérant de classe B.

2. Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, gérante de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2015061182/15.

(150069933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

FCA Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.413.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil d'administrations.

3) Nomination de nouvel administrateur unique:

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (TV) Italie, demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

4) Révocation de CALDIA FIDUCIAIRE S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes.

5) Nomination de NUOVA MOKAS S.à r.l. ayant son siège social au 100a, Route D' Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat de nouveau administrateur unique et commissaire aux comptes prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061186/20.

(150070209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Fourteen Sundew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 195.473.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 22 avril 2015 que Alter Domus Luxembourg S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CNRC INTERNATIONAL LIMITED, une société ayant son siège social au RMS 05-15, 17 Canton Road, 13A/ F South Tower, World Finance CTR, Tsin Sha Tsui Kowloon, Hong Kong et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 2222516.

CNRC INTERNATIONAL LIMITED détient désormais l'ensemble des 12.500 parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061185/18.

(150070062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Finetupar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.259.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2015

- La démission de Monsieur Olivier BEAUDOUL de son mandat d'Administrateur est actée avec effet immédiat.

- Madame Nisia NGO BAYIHA, employée privée, née le 18 janvier 1984 à Yaounde, Cameroun et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Madame Nisia NGO BAYIHA terminera le mandat de Monsieur Olivier BEAUDOUL. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015061190/15.

(150070354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie les décisions du Conseil d'Administration du 9 octobre 2014:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier LAFONT, président de la sicav, en date du 1^{er} septembre 2014, et d'accepter la nomination de Monsieur Marc RAYNAUD, déjà membre du Conseil d'Administration, comme nouveau président à la même date;

- d'accepter la démission de Monsieur Marnix ARICKX de son poste de membre du Conseil d'Administration avec effet au 30 août 2014 et de procéder en son remplacement en nommant Monsieur Anthony FINAN, né le 26.06.1961 à Tunis, avec adresse professionnelle, 14 rue Bergère, F- 75009 Paris à la date du 9 octobre 2014;

- d'accepter la démission de Monsieur William de VIJLDER de son poste de membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} septembre 2014 et de procéder en son remplacement en nommant Monsieur Bruno PIFFETEAU, né le 12.05.1963 à Cholet, avec adresse professionnelle, 14 rue Bergère, F- 75009 Paris à la date du 9 octobre 2014;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc RAYNAUD, Madame Claire COLLET, Messieurs Samir CHERFAOUI, Anthony FINAN et Bruno PIFFETEAU.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de «PriceWaterhouseCoopers».

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

Référence de publication: 2015061191/27.

(150070118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 20 avril 2015, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.I.TE.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2015061196/14.

(150070047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.275.

—
Par décision du Conseil d'administration tenu le 20 avril 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARMOND S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015061206/14.

(150070684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Genefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mai 2014

Reconduction des mandats des Administrateurs Messieurs Jean Marc Koltes et Frédéric Sicchia, ainsi que Madame Elise Lethuillier pour une année. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes, H.R.T. Révision S.A., pour une année. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015061208/17.

(150070455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Gerlux Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.104.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation conclue le 1^{er} octobre 2013 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- GERLUX GROUP S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B81104; et

- Citco C&T (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139857.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015061209/20.

(150070186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

GL Europe Sheffield 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.546.

Suite à un apport en nature de 12.000 parts sociales de l'associé de la Société, GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., à la société:

- GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189101,

intervenu lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 17 décembre 2014, les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l. 12.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.
GL Europe Sheffield 2 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015061216/20.

(150070218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Global Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.675.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 23 avril 2015

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

1. Le renouvellement tacite des mandats de:

- Monsieur Joseph Hoffmann, demeurant à 119 Stampfenbachstrasse, CH-8006 Zurich (Suisse), en qualité d'Administrateur unique

- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12 F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de Commissaire

est ratifiée de manière tacite pour la période allant du 2 mars 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. La démission de Monsieur Joseph Hoffmann, Administrateur unique, est acceptée avec effet au 17 avril 2015.

3. Monsieur Marko Parik demeurant à Pokojna 363/12, Dejvice, CZ-160 00 Prague 6, République Tchèque, est nommé Administrateur unique et Administrateur-délégué pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021.

4. Le mandat du Commissaire, la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12 F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015061218/24.

(150070217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Bonativo Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.606.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet AG, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet SE, eine Societas Europaea, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 165662 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2015.

Bonativo Global S.à r.l.

Référence de publication: 2015061724/17.

(150071486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Boremo Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.050.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.564.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Barrow Hepburn Group Limited, a company organized under the laws of England, and having its registered office at 5 Merse Road, Moons Moat North Industrial Estate, Redditch, Worcestershire B98 9HL, United Kingdom;

Hereby represented by Ana Soto Loring, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 27, 2015 in London (United Kingdom);

(the "Shareholder").

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Boremo Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million fifty thousand United States dollars (USD 2,050,000.-), with registered office at 46 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 22 July 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160564 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 24 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2163 of 15 September 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Waiving of notice right.
- 2 Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 3 Decision to give discharge to the directors of the Company for the performance of their duties.
- 4 Decision to appoint the liquidator of the Company.
- 5 Decision to grant the liquidator with the broadest powers as provided by articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.
- 6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to waive its rights to the prior notice of the current meeting, acknowledged being validly convened and sufficiently informed on the agenda of the meeting, and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Third resolution

The Shareholders resolved to give discharge to the directors of the Company for the performance of their duties from the date of their appointment until the date of the present resolutions.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41469, as liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolved that, in performing its duties, the liquidator shall be granted with the broadest powers provided by articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles.

The liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

The Liquidator will have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders of the Company.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'avril,
par-devant nous Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Barrow Hepburn Group Limited, une société régie par le droit anglais et ayant son siège social 5 Merse Road, Moons Moat North Industrial Estate, Redditch, Worcestershire B98 9HL, Royaume-Uni

représentée aux fins des présentes par Ana Soto Loring, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 février 2015 à Londres (Royaume-Uni);

(l'« Associé »).

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Boremo Finance S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux million cinquante mille dollars US (USD 2.050.000,-), dont le siège social est au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1650 du 22 juillet 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160564 (la « Société »).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2163 du 15 septembre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Décision de renoncer au droit de convocation.

2 Décision de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation.

3 Décision d'accorder décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions.

4 Décision de nommer le liquidateur de la Société.

5 Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur devra dresser un inventaire de tous actifs et des passifs de la Société. La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'associé décide de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'associé a décidé de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469, comme liquidateur.

Cinquième résolution

L'associé a décidé que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur devra dresser un inventaire de tous actifs et des passifs de la Société.

La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur. dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, verser aux associés de la Société des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il détermine, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers les tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes, y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cent euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. S. LORING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6471. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061725/158.

(150071263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Barwa Gazprombank Russia REF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.657.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 3 septembre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Mme. Esther Raudszus a démissionné de ses fonctions en tant que gérant C de la Société en date du 31 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061718/12.

(150071384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Broad Street Loan Partners 2013 Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.480.

1) Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 13 mars 2015, que 12.500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

12.500 parts sociales ordinaires à MBD 2013, L.P. ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288482.

2) Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 13 mars 2015, que 1.237.500 parts sociales préférentielles détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.237.500 parts sociales préférentielles à Broad Street Loan Partners 2013, L.P. ayant son siège social au 309 Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-70870.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broad Street Loan Partners 2013 Beta S. à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015061727/25.

(150070819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.483.

1) Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 13 mars 2015, que 12.500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

12.500 parts sociales ordinaires à MBD 2013, L.P. ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288482.

2) Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 13 mars 2015, que 1.237.500 parts sociales préférentielles détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.237.500 parts sociales préférentielles à Broad Street Loan Partners 2013 Europe, L.P. ayant son siège social au 50, Lothian Road, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni enregistrée auprès du Registrar of Companies for Scotland sous le numéro SL12497.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S. à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015061728/25.

(150070820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Bajacghi (SPF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.795.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BAJACGHI (SPF) S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 173.795,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 269 en date du 5 février 2013.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe BAILLEUX, retraité, demeurant à F- 92300 Levallois Perret, 8, rue du Parc;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le président du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

que le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUROS) chacune.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe BAILLEUX, Marie-Jeanne PASSANI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6495. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 avril 2015.

Référence de publication: 2015061732/58.

(150070947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Barsac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.460.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 24 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de

- Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange;
- La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,
- La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,

a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.A.R.L., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 24 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), conformément à l'Article 60 de la loi sur les Sociétés Commerciales et à l'Article 11 des Statuts de la société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à ces fonctions dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 24 avril 2015.

Pour BARSAC INVEST S.A.

Référence de publication: 2015061733/30.

(150070772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Batipart Immo Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 196.321.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE. LE VINGT-ET-UN AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IMMOBILIERE MONROE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162027,

ici représentée par Madame Christelle POULIQUEN, spécialement mandatée à cet effet par une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «BATIPART IMMO INTERNATIONALE S. à r. l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

Le mandat du ou des gérants est exercé à titre gratuit.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été entièrement souscrites par l'associé unique, IMMOBILIERE MONROE S.A., pré-désignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre de gérants est fixé à trois (3). Sont appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Nicolas RUGGIERI, gérant de société, né à Thionville (France), le 3 janvier 1980, demeurant au 28, rue Dumont d'Urville, F-75116 Paris;

- Monsieur Charles RUGGIERI, gérant de société, né le 16 janvier 1948 à Capelle Sul Tavo (Italie), demeurant au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg; et

- Monsieur Paul BOBAN, né le 8 août 1956 à Saint Amé, demeurant professionnellement au 4-6, Rue du Fort Rheinsheim, L - 2419 Luxembourg;

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. POULIQUEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015061736/113.

(150070811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Belilux Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.535.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015061739/11.

(150071517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, Notary, residing Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting instead and place of Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert Grand-Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

There appeared

BILFINGER FRB S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, Banzelt, L-6921 Roodt-sur-Syre, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 137,500.- (one hundred thirty-seven thousand five hundred Euros), and registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 62299 (the Sole Shareholder),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2015.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, representing the entire share capital of BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), and registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 132161 (the Company). The Company was incorporated on 18 September 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 2462 dated 30 October 2007. The articles of association of the Company were last amended on 17 September 2013 by a notarial deed enacted by Maître Carlo Goedert, notary then residing in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2894 dated 18 November 2013.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Decision to wind-up the Company and to put the Company into liquidation;
- (2) Decision to give discharge (*quitus*) to the managers of the Company for the performance of their duties;
- (3) Appointment of the liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- (4) Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and
- (5) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to Roland Gärber as technical manager, Olaf Wegermann as administrative manager and Dietmar Thieltges as administrative manager of the Company for the performance of their duties until the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as the Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euros (EUR 1.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément empêchée, qui restera dépositaire des présentes minutes,

A COMPARU

BILFINGER FRB S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, avec son siège social au 4a, Banzelt, L-6921 Roodt-sur-Syre, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cents euros), et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62299 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2015.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2A, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132161 (la Société). La Société a été constituée le 18 septembre 2007 suivant un acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations- N° 2462 du 30 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 17 septembre 2013 suivant un acte de Maître Carlo Goedert, notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°2894 du 18 novembre 2013.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
 - (2) Décision de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat.
 - (3) Nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
 - (4) Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- et,
- (5) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) Roland Gräber en tant que gérant technique, Olaf Wegermann en tant que gérant administratif et Dietmar Thieltges en tant que gérant administratif de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même comme le Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et procéder à toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, à exécuter et accomplir les obligations issues de tout contrat ou document nécessaire à la liquidation de la Société, à l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061741/143.

(150071540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

BIP Participation Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 172.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIP Participation Partners, S.à r.l.

Référence de publication: 2015061743/10.

(150071032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Gilbert Vaping S.A., Société Anonyme,
(anc. Bluedomotics S.A.).**

Siège social: L-8287 Kehlen, 7A, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 170.608.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «BLUEDOMOTICS S.A.», établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 428, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170608, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2190 du 4 septembre 2012,

et dont les statuts (les «Statuts») n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Libération supplémentaire du capital souscrit;
2. Changement de la dénomination sociale en «Gilbert Vaping S.A.» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;
3. Modification de l'objet social en insérant entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts le paragraphe suivant:

«La Société a également pour objet toute activité de développement, de production et de commercialisation de produits et d'accessoires électroniques. La Société peut prêter tous les services connexes ou complémentaires auxdites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.»

4. Transfert du siège social à L-8287 Kehlen, 7A, Zone Industrielle, et modification afférente de premier alinéa de l'article 4 des statuts;

5. Changement du régime de signature statutaire et modification afférente de l'article 13 des statuts;

6. Acceptation de la démission de Monsieur Georges KRAFT, avec décharge;

7. Nomination de Messieurs Tom REICHERT et Laurent MULLER comme nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leurs mandats;

8. Acceptation de la démission de la société «MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.» de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

9. Nomination de la société «Merlin Services S.à r.l.» comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'Assemblée constate que le capital souscrit, fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), est divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune, actuellement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

Première résolution

L'Assemblée constate que les actionnaires ont procédé à un versement de fonds supplémentaires sur le compte bancaire de la Société à hauteur d'un montant total de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (23.250,- EUR), de sorte à ce que les mille (1.000) actions existantes sont considérées comme étant libérées entièrement.

La justification de ce versement a été rapportée au notaire instrumentant par un extrait bancaire, dont une copie est annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Gilbert Vaping S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Gilbert Vaping S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").”

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social en insérant entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des Statuts le paragraphe suivant:

“La Société a également pour objet toute activité de développement, de production et de commercialisation de produits et d'accessoires électroniques. La Société peut prêter tous les services connexes ou complémentaires auxdites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-8287 Kehlen, 7A, Zone Industrielle, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des Statuts comme suit:

“Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer le régime de signature statutaire des administrateurs et de modifier en conséquence l'article 13 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.”

Sixième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions de Monsieur Georges KRAFT de sa fonction d'administrateur de la Société et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution pour leur mandat respectif;

- d'augmenter à quatre (4) le nombre des membres du conseil d'administration;

- de nommer Messieurs Tom REICHERT, ingénieur, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 février 1978, demeurant à L-4531 Differdange, 134, avenue Charlotte, et Laurent MULLER, docteur en sciences économiques, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme nouveaux administrateurs, leurs mandats prenant fin avec les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018;

- d'accepter la démission de la société "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat; et

- de nommer la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Merlin Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168526, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

73367

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015061747/119.

(150070886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

BMI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.546.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris en date du 20 avril 2015 les décisions suivantes:

Nomination comme nouvel administrateur, suite à la démission de Monsieur Victor Casa:

a. Madame Kenza Bennani, née le 9 juillet 1983 à Casablanca (Maroc), résidant au 77, rue de la Pompe, F-75016 Paris, avec effet immédiat;

Le mandat du nouvel administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes annuels au 31.12.2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015061748/15.

(150070862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Casa4Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 16 avril 2015 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Michele MILANI, né le 6 juin 1968 à Milan, avec résidence professionnelle Via Santa Radegonda 11 - 20121 Milano - Italy;

- Monsieur Giacomo MERGONI né le 23 février 1977 à Viareggio, avec résidence professionnelle 16 Berkeley Street - London W1J 8DZ - United Kingdom;

- Monsieur Alberto CAVADINI né le 4 octobre 1969 à Como, avec résidence professionnelle 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg - Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour Casa4Funds SA

Référence de publication: 2015061763/22.

(150071426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Cash On Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.760.

En date du 31 décembre 2012 l'actionariat de la société a été modifié comme suit:

Nouvel Associé en remplacement de SBI Founder Trust, RAMLA MANAGEMENT LTD, société ayant son siège social au 7 Old Street, 00152 Roseau, Commonwealth de la Dominique, inscrite au registrar of companies Dominica au numéro 2958, associé détenant 80 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cash On Time S.à r.l.

Référence de publication: 2015061764/14.

(150071458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Caulus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.443.

EXTRAIT

En date du 17 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Erik Johan Cornelis Schoop en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat;

A compter du 9 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant; et

- Humberto Jorge Pestana Gonçalves, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 avril 2014.

Référence de publication: 2015061765/16.

(150071444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Cavour Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 195.137.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-first day of April,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Dierkirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cavour Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 4 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195 137 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open by Jennifer Ferrand, legal manager, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Alexis Kunitani, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie Wegmann, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-four euro (EUR 2,387,724.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand euro (EUR 41,000.-) to two million four hundred twenty-eight thousand seven hundred twenty-four euro (EUR 2,428,724.-).

2 To issue two million three hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-four (2,387,724) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription right and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred forty million four hundred forty-three thousand five hundred ninety-four euro (EUR 240,443,594.-) by (i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, (ii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, and (iii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-four euro (EUR 2,387,724.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand euro (EUR 41,000.-) to two million four hundred twenty-eight thousand seven hundred twenty-four euro (EUR 2,428,724.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue two million three hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-four (2,387,724) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription right and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred forty million four hundred forty-three thousand five hundred ninety-four euro (EUR 240,443,594.-) by (i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR (ii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, and (iii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B and to accept full payment in cash for these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154 953,

represented by Jennifer Ferrand, by virtue of a proxy given on 20 April 2015, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, (the "Subscriber 1");

(ii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193 470,

represented by Jennifer Ferrand, by virtue of a proxy given on 20 April 2015, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, (the "Subscriber 2");

(iii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193 880,

represented by Sophie Wegmann, by virtue of a proxy given on 20 April 2015, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, (the "Subscriber 3").

The Subscriber 1 declared to subscribe for one million one hundred seventy-three thousand three hundred sixty-two (1,173,362) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred twenty million two hundred twenty-one thousand seven hundred ninety-seven euro (EUR 120,221,797.-) and to fully pay up these new shares in cash.

The Subscriber 2 declared to subscribe for one million one hundred ninety-two thousand nine hundred forty-four (1,192,944) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred eighteen million one hundred one thousand four hundred eighty-three euro and eighty cent (EUR 118,101,483.80) and to fully pay up these new shares in cash.

The Subscriber 3 declared to subscribe for twenty-one thousand four hundred eighteen (21,418) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of two million one hundred twenty thousand three hundred thirteen euro and twenty cent (EUR 2,120,313.20) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of two hundred forty-two million eight hundred thirty-one thousand three hundred eighteen euro (EUR 242,831,318.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two million three hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-four (2,387,724) new shares to the above mentioned subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million four hundred twenty-eight thousand seven hundred twenty-four euro (EUR 2,428,724.-) divided into two million four hundred twenty-eight thousand seven hundred twenty-four (2,428,724) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour d'avril,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Dierkirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cavour Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 195 137 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Jennifer Ferrand, legal manager, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Alexis Kunitani, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie Wegmann, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-quatre euros (EUR 2.387.724,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille euros (EUR 41.000,-) à deux millions quatre cent vingt-huit mille sept cent vingt-quatre euros (EUR 2.428.724,-).

2 Émission de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-quatre (2.387.724) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constatation de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription à et de la libération intégrale de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante millions quatre cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 240.443.594,-) par (i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR (ii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, et (iii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-quatre euros (EUR 2.387.724,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille euros (EUR 41.000,-) à deux millions quatre cent vingt-huit mille sept cent vingt-quatre euros (EUR 2.428.724,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-quatre (2.387.724) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles et d'accepter la souscription à et la libération intégrale de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante millions quatre cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 240.443.594,-) par (i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR (ii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, and (iii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant adopté la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 953,

représentée par Jennifer Ferrand en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2015, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, (le «Souscripteur 1»);

(ii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant adopté la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193 470,

représentée par Jennifer Ferrand en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2015, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, (le «Souscripteur 2»);

(iii) ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B, une société d'investissement en capital à risque ayant adopté la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193 880,

représentée par Sophie Wegmann en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2015, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, (le «Souscripteur 3»).

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire un million cent soixante-treize mille trois cent soixante-deux (1.173.362) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt millions deux cent vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (EUR 120.221.797,-) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire un million cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-quatre (1.192.944) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent dix-huit millions cent un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 118.101.483,80) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire vingt-et-un mille quatre cent dix-huit (21.418) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total deux millions cent vingt mille trois cent treize euros et vingt centimes (EUR 2.120.313,20) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le montant de deux cent quarante-deux millions huit cent trente et un mille trois cent dix-huit euros (EUR 242.831.318,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-quatre (2,387,724) nouvelles actions aux souscripteurs susmentionnés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions quatre cent vingt-huit mille sept cent vingt-quatre euros (EUR 2.428.724,-). divisé en deux millions quatre cent vingt-huit mille sept cent vingt-quatre (2.428.724) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, A. KUNITANI, S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6660. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061766/235.

(150071324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Clarion Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.687.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 avril 2015

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de ses fonctions de gérant de la Société.
- De nommer aux fonctions de gérant de la Société, Monsieur Carlo CIVELLI, né à ZURICH (Suisse), le 29 juillet 1948, résidant au 6 Impasse de la Fontaine, MC- 98000 Monaco

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015061772/16.

(150070830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Clarion Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.687.

—
EXTRAIT

Le présent extrait vient modifier l'extrait déposé et enregistré en date du 24/04/2015. En effet, M. Civelli Carlo, gérant unique de la société CLARION ENERGY S.A.R.L., est né le 29 juillet 1948 à Malnate (Italie) et non à Zurich (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015061773/13.

(150071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

ColHT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 195.732.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 16 avril 2015, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a cédé à:

Colony Capital Operating Company, LLC, une «Limited Liability Company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4987744 dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) l'entière des parts sociales de la Société ColHT S.à r.l. à savoir, douze mille six cent (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Valérie Chaumier

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015061775/21.

(150071342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,03.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borchette.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Compo AcquiCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and three euro cents (EUR 12.500,03), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 June 2011 number 1412 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159796 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended, following a deed of 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 July 2012 number 1765.

The meeting was declared open at 6.02 p.m. by Me Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, in the chair, who appointed as secretary Me Mélody Brunot, lawyer.

The meeting elected as scrutineer Me Catherine Kremer, lawyer.

The Shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the numbers of shares held by the shareholders are shown on an attendance list which shall remain attached to the present deed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

The shareholders of the Company (the "Shareholders") have recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create a new class of share namely the class A preferred share and to convert three hundred seventy-five thousand (375,000) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, held by Triton Luxembourg GP Compo SCA, into three hundred seventy-five thousand (375,000) Class A preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company.

2 To confirm the allocation of shares among the existing shareholders.

3 To amend first paragraph of article 5, article 23 and article 24.

4 Miscellaneous.

The general meeting of shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new class of share namely the class A preferred share and to convert three hundred seventy-five thousand (375,000) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, held by Triton Luxembourg GP Compo SCA, into three hundred seventy-five thousand (375,000) Class A preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to confirm the ownership of the shares issued by the Company among the shareholders as follows:

| Shareholders | Number and classes of shares |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Triton Luxembourg GP Compo SCA | 375,000 Class A preferred shares |
| Compo Co-Invest S.à r.l. | 875,003 ordinary shares |

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5, article 23 and article 24 of the articles of associations of the Company which shall read as follows:

- Art. 5. first paragraph.

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and three euro cents (EUR 12.500,03) divided into (i) eight hundred seventy-five thousand three (875,003) ordinary shares (the “Ordinary

Shares”), and (ii) three hundred seventy-five thousand (375,000) preference shares (the “Class A Preferred Shares”), altogether referred to as the “shares” and each a “share”. Each issued share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and is fully paid up.”

- Art. 23.

“ **Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the single shareholder or general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholder(s).

In the event of payment of a dividend, such dividends shall be allocated among the shareholders in the following priority order:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to a preferred cumulative dividend equal to (i) EUR 3,563,942.89 (the “Principal Amount”) plus (ii) the sum of (a) 10% calculated on actual number of days over a year of 365 days and pro rata of the number of days lapsed between 1st January and the end of the relevant financial year on the Principal Amount (the “Yearly Preferred Dividend”), and (b) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend (the “Preferred Dividend”); and

- Second, the remainder of the sums available for distributions after the payments of the Preferred Dividend will be apportioned to the holders of shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers pay(s) out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager (s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

- Art. 24.

“ **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company’s debts and liabilities;

(ii) second, to the holders of the Class A Preferred Shares for the repayment of their Preferred Dividend;

(iii) third, to the holders of Ordinary Shares and Class A Preferred Shares for the repayment of (a) their subscription price (including the share premium paid on the Ordinary Shares and Class A Preferred Shares) and (b) the amount necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out in article 23 of the Articles of Incorporation.”

The meeting was closed at 6.15 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

L'assemblée générale des associés de Compo AcquiCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juin 2011 numéro 1412, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159796 (la "Société"). Les statuts de la Société ont pour la dernière fois été modifiés par un acte du 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juillet 2012 numéro 1765.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.02 heures par Maître Nirida Nhouyvanisvong, avocat, en qualité de président, qui a nommé en tant que secrétaire Maître Mélody Brunot, avocat.

L'assemblée a élu en qualité de scrutateur Maître Catherine Kremer, avocat.

Le associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'enregistrer ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Les associés de la Société (les «Associés») ont reconnu être dûment et pleinement informés des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales dénommées parts préférentielles de catégorie A et conversion de trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, détenues par Triton Luxembourg GP Compo S.C.A., en trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts préférentielles de catégorie A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans le capital de la Société.

2 Confirmation de la répartition des parts sociales parmi les associés existants.

3 Modification du premier paragraphe de l'article 5, de l'article 23 et de l'article 24.

4 Divers.

L'assemblée générale des associés a demandé au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dénommées parts préférentielles de catégorie A et de convertir trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, détenues par Triton Luxembourg GP Compo S.C.A., en trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts préférentielles de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de confirmer la détention des parts sociales émises par la Société par les associés comme suit:

| Associés | Nombre et catégories de parts sociales |
|--|--|
| Triton Luxembourg GP Compo S.C.A. | 375.000 parts préférentielles de catégorie A |
| Compo Co-Invest S.à r.l. | 875.003 parts sociales ordinaires |

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5, l'article 23 et l'article 24 des statuts de la Société qui seront rédigés comme suit:

- Premier paragraphe de l'article 5:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03) représenté par (i) huit cent soixante-quinze mille trois (875.003) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts préférentielles (les «Parts Préférentielles de Catégorie A»), collectivement dénommées les «parts sociales» et chacune une «part sociale». Chaque part sociale souscrite a une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), et est entièrement libérée.»

- **Art. 23.**

« **Art. 23. Appropriation des Profits.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Suite à l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés détermine comment il sera disposé du reste des bénéfices nets annuels. Il ou elle peut décider d'affecter l'intégralité ou une partie du montant

restant à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau à l'année sociale suivante ou en le distribuant comme dividende, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à ou aux associé(s).

Dans l'hypothèse d'un versement de dividendes, de tels dividendes doivent être distribués aux associés dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs de Parts Préférentielles de Catégorie A ont droit à un dividende préférentiel cumulatif égal à (i) EUR 3.563.942,89 (le «Montant Principal») plus (ii) la somme de (a) 10% calculés sur le nombre réel de jours sur une année de 365 jours et au pro rata du nombre de jours écoulés entre le 1^{er} janvier et la fin de l'année sociale afférente au Montant Principal (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (b) tous les précédents Dividendes Préférentiels Annuels accumulés mais non payés (les «Dividendes Préférentiels»); et

- Deuxièmement, le reste des sommes disponibles pour une distribution suite aux paiements des Dividendes Préférentiels sera distribué aux détenteurs de parts sociales proportionnellement à leurs contributions totales à la Société afin de souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) déterminées par la Loi et conformément aux stipulations qui précèdent, le(s) Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés. Le(s) Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance détermine(nt) le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

- **Art. 24.**

« **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et la trésorerie de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers (soit par paiement, soit par la constitution d'une provision raisonnable en vue de ce paiement) pour tous les dettes et passifs de la Société;

(ii) deuxièmement, aux détenteurs de Parts Préférentielles de Catégorie A pour le remboursement de leurs Dividendes Préférentiels;

(iii) troisièmement, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Préférentielles de Catégorie A pour le remboursement (a) de leur prix de souscription (y compris les primes d'émission payées sur les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Préférentielles de Catégorie A) et (b) du montant nécessaire pour atteindre de manière cumulée le même résultat économique que celui prévu par les règles de distribution de dividendes énoncées à l'article 23 des Statuts.»

L'assemblée générale des associés est clôturée à 18.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: N. Nhouyvanisvong, M. Brunot, C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 mars 2015. GAC/2015/1780. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061776/207.

(150070995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Erdmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015062150/13.

(150070781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Ereme S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 6.152.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24/04/2015

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 01.03.2015 à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre. Luxembourg, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015062151/10.

(150070896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

European Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.833.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015062152/12.

(150070911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

European Real Estate Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.670.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 20 avril 2015

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2015.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veillez noter que le siège social de la société COMCOLUX S.à r.l., commissaire aux comptes, n° RCS B58545, se situe désormais au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour EUROPEAN REAL ESTATE FINANCING COMPANY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015062153/20.

(150071116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

European Property Fund (TCM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.428.

—
En date du 24 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission du gérant suivant avec effet au 5 mars 2015:

- Monsieur Michael David EVANS.

2. Nomination du nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 5 mars 2015:

- Monsieur Paul Anthony KENDRICK, né le 16 juillet 1960 à Wanganui, Nouvelle Zélande, ayant pour adresse professionnelle Queenberry House, 3 Old Burlington Street, Mayfair, London, W1S 3AE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015061888/18.

(150070789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Ewolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 112, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 158.024.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Sacha OBERWEIS, ingénieur, né le 11 septembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-9135 Schieren, 15, rue Verte;

Lequel comparant déclare détenir toutes les cent parts sociales de la société à responsabilité limitée "EWOLUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 112, rue des Rochers., R.C.S. Luxembourg section B numéro 158024, constituée suivant acte reçu le 23 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 594 du 30 mars 2011.

L'associé représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sacha OBERWEIS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 8 avril 2015. Relation: DAC/2015/5855. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061889/48.

(150070756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

EMMC I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.334.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of April

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

EQT Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B167972, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg which has been authorised by the Commission de Surveillance du Secteur Financier in accordance with chapter 16 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments, as amended and chapter 2 of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers,

acting as the management company on behalf of

EQT Senior Debt FCP-SIF - EQT Mid-Market Credit Fund, a sub-fund of EQT Senior Debt FCP-SIF, a specialised investment fund organised as a mutual fund (fonds commun de placement) pursuant to the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended,

here represented by Susanne Storgårds, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 21 April 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of EMMC I S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the decedent shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the decedent shareholder.

C. Management

Art. 8. Powers of the sole manager; composition and powers of the board of managers.

8.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In case of a board of managers, the board of managers shall be composed of at least four (4) managers (hereafter each a "Manager" or collectively the "Managers"). If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

8.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 9. Election, removal and term of office of Managers.

9.1 The Manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

9.2 The Managers are elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 10. Vacancy in the office of a Manager.

10.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of

the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening meetings of the board of managers.

11.1 The board of managers shall meet upon call by any Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 12. Conduct of meetings of the board of managers.

12.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another Manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more, but not all of his/her colleagues.

12.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

12.7 Save as otherwise provided by the Law, any Manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant Manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.8. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The manager may express his/her consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) Managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

13.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 14. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several Managers, by the joint signature of any two (2) Managers, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; written shareholders' resolutions.

16.1 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25), collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolutions are approved by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 17. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 18. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Powers of the sole shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year, save for its first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the thirty-first of December 2015.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten percent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

22.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the Manager(s), subject to conditions set forth under the above paragraph and under Luxembourg law.

F. Supervision of the company

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with the approval of the general meeting of shareholders.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand issued shares have been subscribed in their entirety by EQT Fund Management S.à r.l. on behalf of EQT Senior Debt FCP-SIF - EQT Mid-Market Credit Fund, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and have been paid for in full by a contribution in cash. The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is allocated to the share capital. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited term:

- Stefan Holmér, born in Hägersten, Stockholm, Sweden on 19 March 1961, professionally residing at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Csaba Horváth, born in Tatabánya, Hungary on 30 September 1980, professionally residing at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Karl Heinz Horrer, born in Munich, Germany on 19 August 1966, professionally residing at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Jason Howard, born in Oxford, United Kingdom on 23 May 1971, professionally residing at 5 Golden Square W1F 9HT London, United Kingdom.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour d'avril,

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EQT Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167972, ayant son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément au chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée et au chapitre 2 de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs,

agissant en tant que société de gestion au nom de EQT Senior Debt FCP-SIF - EQT Mid-Market Credit Fund, un sous-fonds de EQT Senior Debt FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé organisé en fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée,

dûment représentée par Susanne Storgårds, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 avril 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EMMC I S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations dans le but de sa réalisation par vente, offre publique, échange ou autre.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, des évolutions économiques ou sociales se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de

ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, elles seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés en assemblée générale, par une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Gérance

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique; composition et pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Dans le cas d'un conseil de gérance, le conseil de gérance doit être composé d'au moins quatre (4) gérants (ciaprès individuellement un «Gérant» ou collectivement les «Gérants»). Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

8.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Election, révocation des Gérants et durée du mandat des Gérants.

9.1 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

9.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 10. Vacance d'un poste de Gérant.

10.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la retraite ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

10.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout Gérant, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation écrit. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

11.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux Gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

11.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une telle réunion et ont renoncé aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 12. Conduite des réunions du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les assemblées générales des associés et réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à l'assemblée ou à la réunion.

12.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre Gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité de ces collègues.

12.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

12.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

12.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

12.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout Gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est contraire à l'intérêt de la Société, doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit avoir sa déclaration enregistrée dans les minutes de la réunion du conseil. Ce Gérant ne peut pas prendre part aux discussions et voter sur cette transaction. Tout conflit d'intérêt doit être reporté à la prochaine assemblée générale des associés avant de prendre toute décision sur tout autre point.

12.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Le Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

13.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) Gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) Gérants.

13.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 14. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou (ii) si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

D. Décisions des associés

Art. 15. Décisions collectives des associés. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés; résolutions écrites des associés.

16.1 Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes

16.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

16.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit. De telles résolutions sont uniquement valablement adoptées en conformité avec la Loi tant que ces résolutions écrites sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 18. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Pouvoirs de l'associé unique. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année, sous réserve de son premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminer le trente-et-un décembre 2015.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Sauf disposition contraire de ces statuts, les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le conseil de gérance montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve établies par la loi ou les présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée à l'aux associé(s) par résolution du/des associé(s) ou du/des Gérant(s), sous réserve des conditions énoncées au paragraphe ci-dessus et par la loi luxembourgeoise.

F. Audit et surveillance**Art. 23. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

23.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

23.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

23.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

23.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

23.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué que pour juste motif ou avec l'approbation de l'assemblée générale des associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille parts sociales émises ont été entièrement souscrites par EQT Fund Management S.à r.l. au nom de EQT Senior Debt FCP-SIF - EQT Mid-Market Credit Fund, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui a été entièrement payé par voie d'apport en numéraire. La contribution totale du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est allouée au capital social. Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant comme dûment convoqués, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une durée indéterminée:

- Stefan Holmér, né à Hägersten, Stockholm, Suède le 19 mars 1961, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Csaba Horváth, né à Tatabánya, Hongrie le 30 septembre 1980, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Karl Heinz Horrer, né à Munich, Allemagne le 19 août 1966, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Jason Howard, né à Oxford, Royaume-Uni le 23 mai 1971, résidant professionnellement au 5 Golden Square W1F 9HT Londres, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. STORGARDS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6472. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061892/542.

(150071291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

CEREP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.846.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEREP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 83.245,

Here represented by Mrs Valérie Turri, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 24th of March 2015.

The said proxy, being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole shareholder of CEREP Italy S.à r.l, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 86.846 (the "Company"), incorporated by a notarial deed on March 21, 2002, published in the Luxembourg official gazette (Memorial C) on July 2, 2002, under number 1004, on page 48161; the articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of the 18th day of December 2006, published in the Luxembourg official gazette (Memorial C) on March 2nd, 2007 under number 290.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator the company Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Mrs Delphine André or Mr Frank Przygodda, acting individually (the "Liquidator").

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the broadest powers as provided for by articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers, for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant le soussigné, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245,

ici représentée par Mme Valérie Turri, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 24 mars 2015.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule associé de la société CEREP Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.846 (la "Société"), suivant acte notarié du 21 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 juillet 2002, numéro 1004, en page 48161; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mars 2007, numéro 290;

- qu'elle a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur la société Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Mme Delphine André ou M. Frank Przygodda, avec pouvoir individuel de représentation (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'associé unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. Turri, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10181. Reçu douze euros 12,00 EUR.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061797/96.

(150071231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Cifi Football S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 133.102.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CIFI FOOTBALL S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 23 mars 2015 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061805/20.

(150071729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Contractors Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 191.606.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Steinfort le 27 mars 2015

L'Assemblée Générale du 27 mars 2015 re-nomme aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Mr. Lutz Kalkofen, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. John S Morrey, résidant professionnellement à Steinfort, Luxembourg
- Mr. Heinrich Wintzer, résidant à Bereldange, Luxembourg
- Mr. Rudolf Bräunig, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Frederick Gabriel, résidant à Luxembourg, Luxembourg

L'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2015 renouvelle le mandat de Deloitte Audit sàrl, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Contractors Reinsurance S.A.

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2015061080/22.

(150070711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Victory Systems S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.989,69.

Siège social: L-1466 Luembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 50.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060946/10.

(150069487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.
